

LA REVOLUTION DE 1789

I. Les cahiers de doléances

A la fin du XVIII^e siècle, de mauvaises récoltes provoquent une hausse du prix du pain (l'aliment de base) et **la disette**. De plus la monarchie est critiquée et la crise économique est importante.

En 1789, le roi Louis XVI convoque **les États Généraux** à Versailles pour régler la crise financière du royaume. Partout en France, les membres des trois ordres rédigent des **cahiers de doléances** dans lesquels ils expriment leurs critiques et leurs souhaits.

II. Ouverture des Etats Généraux

Les Etats Généraux se réunissent le **5 mai 1789**. Le roi refuse toute discussion sur **les réformes** demandées dans les cahiers de doléances. Le **20 juin 1789**, les députés du Tiers État et quelques représentants de la noblesse et du clergé jurent de ne pas se séparer sans avoir donné **une Constitution** à la France, pour mettre fin à **la monarchie absolue** : c'est **le serment du jeu de paume**. Ils se déclarent **Assemblée nationale constituante** le **9 juillet 1789**, ce qui donne le pouvoir à la nation.

III. La révolution

Le roi tente de rétablir son pouvoir en rassemblant l'armée. Aussitôt, le peuple de Paris se révolte et, **le 14 juillet 1789**, s'empare de **la prison de la Bastille**. Dans les campagnes, les paysans, inquiets et affamés, attaquent des châteaux. **En août**, l'Assemblée nationale vote **l'abolition des privilèges** ⁽¹⁾ puis, elle adopte **la déclaration des droits de l'homme et du citoyen** ⁽²⁾, marquant ainsi la fin du régime féodal.

En octobre 1789, une foule venue de Paris, majoritairement composée de femmes, envahit le château de Versailles et exige le transfert de la famille royale au Palais des Tuileries, à Paris.

LEXIQUE

les Etats Généraux : la réunion des députés des trois ordres (clergé, noblesse, Tiers État) convoqués par le roi de France.

une doléance : une plainte, une réclamation.

régime féodal : régime politique et social propre au Moyen Âge et caractérisé par l'existence de fiefs et de seigneuries.

une Constitution : ensemble des lois fondamentales d'une nation. Elles définissent la façon dont le pays est gouverné, l'organisation des pouvoirs et les droits de ses habitants.

la Nation : ensemble des citoyens d'un pays.

une réforme : changement dont le but est d'apporter des améliorations.

un député : une personne élue pour représenter un groupe de gens dans une assemblée.

l'abolition : la suppression, l'annulation.

la disette : manque de ce qui est nécessaire à la vie, et en particulier manque de vivres. (syn. famine)

(1) Dans la nuit du 4 août 1789.

(2) Le 26 août 1789.